

infobulletin

4/15

Informations officielles de la commune d'Évilard-Macolin

Editorial

Pourquoi y a-t-il des personnes qui défigurent, endommagent ou détruisent même des biens culturels, des bâtiments publics ou des maisons privées? Les philosophes consacrent des livres à cette question, des psychologues en étudient les causes profondes, alors que la majorité reste désemparée face à ce phénomène pour lequel même les malfaiteurs ne peuvent probablement pas donner une explication satisfaisante. Voici quelques exemples survenus dans notre région: à Bienne, des fontaines historiques ont été détruites, le projet velospot risque d'être abandonné parce que trop de vélos sont volés ou détruits et des voitures sont endommagées. Et on en trouve également des exemples dans notre commune: des gribouillis sur les installations de la place de jeux située près de la maison communale et un but de football qui a été cassé à «La Pépinière». Est-ce que ce phénomène est dû à une disposition psychologique? Est-ce que c'est l'expression d'une colère dirigée contre la société, le passé, l'Etat ou même contre soi-même? Est-ce une démonstration de force? Est-ce que les responsables des dégâts agissent parfois par ennui? Selon le grand philosophe Kierkegaard, l'oisiveté serait la mère de tous les maux. On peut se contenter de constater, de façon objective, que le mal et la destructivité font partie de notre vie tout aussi bien que le bien et la créativité. Mais ceci n'est pas d'un grand secours. La majorité de la population cherche une solution à ce problème ou aimerait au moins un moyen pour contrôler la situation. Il est vrai que nous ne pouvons pas faire grand-chose contre les destructions systématiques pratiquées aujourd'hui à l'échelle mondiale. Il ne reste qu'à espérer que l'humanité s'améliorera quelque peu dans les dix prochains millénaires. Nous pouvons cependant essayer d'induire un changement ici, chez nous, en veillant à ce que les enfants et adolescents ne tombent pas dans une spirale destructive.

Hans Altorfer ■

Nos rubriques

- ▶ Politique communale
- ▶ L'activité au village
- ▶ Groupes et sociétés

Les finances de la commune

Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Dès le 1er janvier 2016, les comptes de la commune municipale d'Évilard seront gérés selon les règles du nouveau modèle comptable harmonisé 2 ou «MCH2». De ce fait, le budget 2016, qui sera soumis à l'assemblée municipale du lundi 7 décembre 2015, a déjà été établi en tenant compte de ce modèle. Ce changement avec toutes les modifications de règles et les adaptations des structures comptables qui en découlent a représenté une charge de travail considérable pour notre administration des finances tout au long de l'année 2015.



(source: canstockphoto)

La comptabilité d'une commune est très souvent perçue par les non-initiés comme une nébuleuse compliquée, voire opaque, et il nous a paru intéressant de profiter de cette occasion de changement de système pour tenter d'en expliquer le fonctionnement et d'en rendre les mécanismes un peu plus transparents. Les personnes qui

souhaitent approfondir le sujet trouveront quelques références à la fin de cet article.

Historique

Les efforts d'uniformisation de la comptabilité pour les pouvoirs publics remontent à plus de 50 ans. En 1950, la Confédération, les cantons et les

communes planifièrent une harmonisation; ils ne réussirent cependant pas à aboutir à un accord et cette situation dura jusque dans les années 70.

En 1970, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) s'est servie de ce différend pour introduire un nouvel élan conduisant à l'harmonisation de la présentation des comptes publics. En 1977, la première édition du «Manuel de la comptabilité publique» apparut. Le modèle de ce manuel, appelé «Nouveau modèle comptable» (aujourd'hui: «Modèle comptable harmonisé MCH») a été introduit progressivement à partir de 1977 dans tous les cantons et toutes les communes de Suisse. En 1981, une seconde version étendue du manuel fut publiée. Bien que ce manuel ne représente qu'une recommandation indicative à l'attention des cantons, le modèle comptable harmonisé a conduit à une harmonisation à vaste échelle de la comptabilité des cantons et des communes.

Au milieu des années 90, le MCH1 était introduit dans pratiquement tous les cantons et communes. Puis apparut une nouvelle tendance dans la gestion des budgets publics, qui menaçait l'harmonisation atteinte. Sous la pression des impasses financières, la comptabilité publique a continué à évoluer depuis lors, en particulier avec l'introduction du calcul des coûts et des prestations et avec la mise en place de la Nouvelle gestion publique (NGP), désignée par NOG dans le canton de Berne.

Les systèmes de présentation des comptes des cantons et des communes ont

connu des évolutions de plus en plus divergentes au fil des années, en dépit d'une application intégrale du MCH1. Et contrairement à l'objectif visé, la comparabilité des chiffres n'est pas assurée entre les différentes collectivités publiques. En conséquence, la CDF a entrepris une révision profonde du MCH1 à partir de 2003. Elle a conduit la CDF à publier, le 25 janvier 2008, un manuel intitulé «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2)», qui est conçu sous la forme d'une série de recommandations. La mise en œuvre de ces recommandations doit intervenir dans un délai de dix ans.

La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne (JCE) a nommé un groupe de travail afin de répondre à cette exigence. Dirigé par M. Michel Walthert, responsable des finances communales auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) à Berne, ce groupe de travail était chargé d'étudier l'introduction du MCH2 dans les collectivités publiques bernoises.

Ce groupe de travail a examiné les 20 recommandations du manuel, et défini les conditions d'application de chacune d'elles. Il a sélectionné une variante là où une marge de manœuvre était offerte et il s'est efforcé de trouver des solutions qui tiennent compte des particularités et de la grande diversité du canton de Berne. Afin d'offrir des conditions optimales, l'OACOT a développé des modèles et des exemples en complément à ceux qui figurent dans le manuel MCH2,

y compris un module de comptabilité des immobilisations destiné aux petites collectivités.

Quels sont les principaux changements ?

L'introduction du MCH2 dans les collectivités publiques bernoises (communes politiques, paroisses, syndicats de communes, conférences régionales, communes bourgeoises, etc.), entraînera divers changements, dont un plan comptable complètement remodelé en fonction d'impératifs statistiques au niveau international ainsi qu'une nouvelle terminologie.

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants:

MCH1
Classification par tâches
Compte de fonctionnement
Dépréciations complémentaires
Engagements
Fortune nette

MCH2
Classification fonctionnelle
Compte de résultats
Amortissements supplémentaires
Capitaux de tiers
Excédent du bilan

Voici les principales nouveautés que le MCH2 apporte par rapport au modèle précédent (MCH1):

- nouveau plan comptable et modification de la classification fonctionnelle;
- présentation échelonnée du résultat (outre le résultat total, le résultat des activités d'exploitation et le résultat opérationnel, sont en particulier présentés);
- clarté accrue du bilan et des comptes annuels grâce à une délimitation pertinente entre les exercices ainsi qu'à la prise en compte des provisions et des engagements;
- présentation consolidée (transparence accrue des participations dans d'autres organisations ainsi que des engagements financiers et des risques qui en découlent);



Notre administrateur des finances: Jacques-Henri Jufer)

- amortissement des immobilisations appartenant au patrimoine administratif sur la base de leur durée d'utilisation;
- introduction d'une comptabilité des immobilisations;
- tableau des flux de trésorerie;
- annexe aux comptes annuels plus détaillée (état du capital propre, tableau des provisions, tableau des participations et des garanties, tableau des immobilisations);
- indicateurs financiers.

Réévaluation du patrimoine financier (PF)

Actuellement, les immeubles du patrimoine financier figurent au bilan en général à une valeur plus faible que leur valeur vénale, ce qui constitue une réserve latente. Lors de l'introduction du MCH2, les immeubles du PF devront être évalués à leur juste valeur selon une expertise immobilière ou, à défaut, en multipliant par 1,4 la valeur officielle respective. Pendant les 5 premières années, cette réévaluation n'aura pas d'incidence sur les comptes communaux étant donné qu'une provision correspondante sera constituée et inscrite au bilan.

Investissement dans le domaine du patrimoine financier (PF)

Les investissements réalisés sur le patrimoine financier (principalement les immeubles du PF) seront directement portés au bilan, et non plus comptabilisés dans un premier temps dans le compte des investissements. Celui-ci sera utilisé exclusivement pour les investissements du patrimoine administratif.

Amortissements (dépréciations) harmonisés du patrimoine administratif (PA) existant

Le patrimoine administratif existant au 1er janvier 2016 est repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Sous le MCH1 et jusqu'à fin 2015, le PA est déprécié à raison de 10% de sa valeur comptable par année. Avec l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif (PA) existant au 1er janvier 2016 sera amorti linéairement entre 8 et 16 ans dès 2016 (la durée de 16 ans sera appliquée à Evilard).

Amortissements harmonisés du nouveau patrimoine administratif (PA)

Le patrimoine administratif (PA) constitué dès 2016 devra être amorti en fonction de la durée de vie de chaque investissement.

Par exemple, une école devra être amortie linéairement en 25 ans (= 4% fixe par année, pendant 25 ans). La commune devra tenir une comptabilité précise des immobilisations pour pouvoir gérer ces amortissements.

Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Dès 2016, toutes les dépenses d'investissement supérieures à CHF 40'000 devront être inscrites au bilan et amorties selon la durée de vie. Au contraire, toutes les dépenses de moins de CHF 40'000 devront être inscrites dans le compte de résultat et seront ainsi «amorties» en une seule année. Cette limite de CHF 40'000 a été fixée par le Conseil municipal. A défaut, cette limite aurait été de CHF 50'000.

Compte de résultat (compte de fonctionnement)

Le compte de fonctionnement peut être présenté soit par groupe de matière, soit par fonction. Exemples de groupes de matière: charges salariales, matériels ou encore loyers. Exemples de fonctions: administration générale, degré primaire (école primaire) ou alimentation en eau. Pour chaque fonction, il peut être attribué des groupes de matières.

Présentation du résultat des comptes de manière échelonnée

Actuellement, le résultat du compte de fonctionnement indique uniquement l'excédent de charges ou de revenus, sans tenir compte des tâches autofinancées (alimentation en eau, élimination des eaux usées, élimination des déchets). Pour chacune de ces dernières, un fonds d'équilibre de la tâche (financement spécial) est tenu séparément de la fortune nette. A l'avenir, ces fonds seront toujours gérés de la même manière, à la seule différence que les soldes de ces fonds feront partie des fonds propres.

La présentation du résultat des comptes se fera de manière échelonnée:

• compte global (nouveau)	=
• compte général (financement par les impôts)	+
• financement spécial «alimentation en eau»	+
• financement spécial «traitement des eaux usées»	+
• financement spécial «gestion des déchets»	+

Bien qu'étant actuellement autofinancé, le service des sapeurs-pompiers n'est pas à proprement parlé une tâche autofinancée. Dès le moment où l'excédent de charges ne peut plus être couvert par le fonds spécial et les taxes d'exemption, le service des sapeurs-pompiers doit être financé par les impôts ordinaires (compte général).

Flux de trésorerie

Dès 2016, chaque commune doit gérer un flux de trésorerie. Celui-ci renseigne sur la provenance et l'utilisation des ressources (variation des liquidités). En clair, cela permet à la commune de savoir si et quand elle doit emprunter de l'argent pour financer les activités courantes ainsi que les nouveaux investissements.

Conclusion

Le MCH2 est destiné à harmoniser la présentation des comptes des pouvoirs publics avec celle en vigueur dans l'économie privée. Cela permettra d'améliorer leur lisibilité et de faciliter leur interprétation par les autorités de milice. Le nouveau modèle cherche également à renforcer l'harmonisation de la comptabilité entre la Confédération, les cantons et les communes. L'établissement de rapports transparents grâce à ces nouveaux instruments devrait permettre de prendre d'importantes décisions en matière de politique financière sur des bases solides.

Sources

Introduction du MCH2 dans les collectivités publiques du canton de Berne. Rapport de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire à l'intention de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne (JCE), auteur et éditeur OACOT Nydegasse 11/13, 3011 Berne (www.be.ch/mch2)

Modele comptable harmonisé pour les cantons et les communes, MCH2. Ce manuel peut être commandé auprès de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, Maison des cantons, Speichergasse 6, case postale, 3000 Berne 7 (www.fdk-cdf.ch/fr-ch/index.htm).

Marcel Liengme, vice-maire,
département finances et immeubles
Jacques-Henri Jufer,
administrateur des finances



Commune

Conseil municipal

Décisions

Au cours de ses séances du 18 août au 29 septembre 2015, le conseil municipal a pris, entre autres, les décisions suivantes.

Conseil municipal du 18 août 2015

Eaux usées:

Le conseil municipal vote un crédit additionnel de CHF 17000.– pour couvrir les frais liés à des travaux imprévisibles survenus dans le cadre des travaux d'assainissement de la conduite d'évacuation des eaux usées située à la Route Principale d'Evilard et l'ouvrage souterrain situé sur une parcelle avoisinante et la bifurcation chemin du Coteau.

Funiculaires d'Evilard et de Macolin:

Suite à la communication des tarifs LIBERO, le conseil municipal a étudié les possibilités d'éviter, ou du moins d'alléger l'augmentation considérable des prix d'abonnement du funiculaire de Macolin, mais sans succès. Il approuve, sous réserve d'une meilleure solution pour nos citoyennes et citoyens, l'offre proposée par les instances compétentes d'adapter les prix des abonnements graduellement, pendant une période de 4 ans, aux nouveaux tarifs.

Le conseil municipal prend également note qu'à partir du 1er septembre 2015, des abonnements vélos annuels pour les

funiculaires sont disponibles et il approuve la proposition des transports publics biennois, qui est de CHF 200.– pour le funiculaire d'Evilard et de CHF 250.– pour le funiculaire de Macolin. Il soutient la proposition de vendre les abonnements vélos également à l'administration municipale d'Evilard. Désirant d'offrir ce service gratuitement, dans le sens d'un service public, il décide de faire restituer aux personnes venant acheter un abonnement vélo à l'administration municipale la commission de CHF 10.– que l'administration municipale reçoit pour couvrir ses frais administratifs.

Conseil municipal 15 septembre 2015

Cadastre des routes d'Evilard-Macolin:

En vue d'une meilleure planification des travaux d'assainissement, un crédit d'engagement de CHF 45000.– est voté pour la réalisation d'un cadastre numérique des routes de la commune municipale d'Evilard. Le mandat pour le relevé de l'état des routes est attribué au bureau d'ingénieurs Emch + Berger à Bienne, celui pour l'élaboration du cadastre est attribué au bureau Geoplan Team à Nidau.

Conseil municipal 29 septembre 2015

Agrandissement de l'école d'Evilard:

Il est décidé d'attribuer les travaux pour les fenêtres et portes en bois/métal à l'entreprise Rosa Fenster GmbH à Buswil pour un montant de CHF 253 439.–.

Prise de position concernant la réorganisation prévue de l'Office de la culture du canton de Berne:

Le projet de réorganisation de l'Office de la culture (OC) du canton de Berne prévoit une fusion de la section francophone et de la section germanophone. Consulté par l'OC, le Conseil des affaires francophone (CAF) a pris position contre cette fusion. Après avoir étudié le projet dans tous les détails, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a préparé une lettre à M. Bernhard Pulver, Conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique contenant une prise de position commune du Conseil municipal de Bienne, du conseil municipal d'Evilard et du CAF. Le conseil municipal prend acte du projet de prise de position et l'approuve.

*Christophe Chavanne,
secrétaire municipal ■*

ressort²

// immobilienleistungen
services immobiliers //

My home  is my castle.

Courtage – Conseil – Estimation immobilière:
un service personnalisé, compétent et engagé



Monique Villars // Evilard // tel. 032 325 16 06 // www.ressort2.ch

Les affaires de la commune 4/2015

Les affaires importantes en cours ou à réaliser

Assainissement routier à Macolin

Les travaux d'asphaltage ont été achevés début octobre 2015. Les marquages des trottoirs ont été effectués fin octobre. Des mesures de modération de trafic situées sur la Hauptstrasse à Macolin sont actuellement en planification en collaboration avec l'OFSP. De plus amples informations suivront en début d'année 2016.

Ligne médiane sur la route Evilard-Macolin

Rencontrant des problèmes en automne et en hiver avec le brouillard qui reste tenace, particulièrement à une altitude située entre 750 et 1000 m, les communes

du Plateau de Diesse ont contacté l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne (OPC) afin de leur demander de pouvoir marquer à nouveau les lignes médianes sur les routes. Suite à plusieurs entretiens téléphoniques, l'autorisation pour effectuer le marquage de la ligne médiane sur le tronçon entre Evilard et Macolin a également été donnée.

Mesures pour réduire le trafic

Le bureau de planification Dudler à Biene travaille actuellement sur la mise en place de mesures pour réduire le trafic dans plusieurs quartiers. Les premières

mesures concernent le Schulweg à Macolin. Les deuxièmes mesures concernent le Chemin des Voitats ainsi que le Chemin de Malvaux à Evilard. Une fois que les mesures prévues seront approuvées par le Conseil municipal, elles seront publiées dans la Feuille officielle du district de Biel/Bienne. Les mesures constructives, la pose de la signalisation ainsi que les marquages se feront au printemps 2016.

Places de jeux

Incidents fâcheux



Près de la maison communale et au lieu-dit «La Pépinière», la commune dispose de places de jeux qu'elle entretient régulièrement. Lors de sa dernière assemblée générale, les membres de la SUPEM ont voté un montant considérable en faveur de l'assainissement de la place de jeux située dans la forêt. Les places de jeux devraient être des lieux où les enfants et les adolescents peuvent jouer et se défouler. En jouant ensemble, ils peuvent nouer des contacts. Les mamans et/ou papas qui les accompagnent peuvent mieux se connaître, échanger des idées, s'amuser et partager leurs soucis avec

d'autres parents... Les places de jeux remplissent une fonction sociale et sont financées par l'argent des contribuables.

Cependant, et la photo de la place de jeux située près de la maison communale et le but de football qui été cassé à «La Pépinière» en donne la preuve, il y a des – enfants? – adolescents? – adultes? – habitants ou visiteurs de notre commune? qui voient les choses différemment et n'hésitent pas à défigurer, endommager et casser les installations. En faisant cela, ils endommagent des biens publics – délibérément ou sans réfléchir – et

devraient payer pour réparer les dégâts. Mais afin de pouvoir les amener à assumer leur responsabilité, il faudrait porter plainte contre eux, ou du moins les connaître...

Le conseil municipal et l'administration municipale prient toutes et tous de faire en sorte que les places de jeux restent en bon état en demandant en même temps de respecter les périodes de repos usuelles, car la place de jeux située près de la maison communale ne se trouve pas dans un endroit désert mais au centre du village.

(al) ■

Funiculaires Evillard/Macolin

Tarifs aux funiculaires dès décembre 2015

Bonne nouvelle: au prochain changement d'horaire du 13 décembre 2015, les tarifs au niveau national et régional (communauté tarifaire Libero) n'augmentent pas; ainsi les tarifs des funiculaires restent inchangés.

Lors du dernier changement d'horaire en décembre 2014 a eu lieu l'introduction de la communauté tarifaire Libero. L'attribution de Macolin à la zone Libero 315 a eu pour conséquence une augmentation des abonnements par rapport à l'ancienne tarification de l'ABO zigzag. Malgré l'intervention des autorités communales et de nombreuses discussions avec les représentants de l'Office des transports publics et

de la coordination des transports (OTP) du canton de Berne, ainsi qu'avec les responsables du Libero et des Transports publics biennois (Tpb), il a été décidé de maintenir Macolin au niveau de la classification de cette zone afin d'assurer l'offre des horaires et du chiffre d'affaire du Funi Macolin.

Pour atténuer l'augmentation, une offre transitoire sur plusieurs années est offerte

aux abonnés annuels. Pour plus de détails, les autorités locales ou le service à la clientèle des Tpb au tél. 032 344 63 63 ou service@vb-tpb.ch sont à votre disposition.

*Bernd Leckebusch,
responsable marché et planification /
Transports publics biennois*

Economiser de l'eau chaude c'est

Economiser de l'énergie et de l'argent.

Il existe un moyen très simple pour profiter des plaisirs de l'eau tout en économisant: en privilégiant les appareils sanitaires signalés par l'étiquette-énergie A, vous avez la garantie de choisir la meilleure efficacité énergétique – et ce, sans perte de confort!

La brochure «Les plaisirs de l'eau – Conjuguer confort et économies d'énergie» de suisseénergie vous présente un aperçu des divers types de robinetterie, de pommeaux de douche et d'économiseurs d'eau. Il existe en Suisse plus de 2500 appareils sanitaires commercialisés avec l'étiquette-énergie.

Afin que vous ne perdiez pas la vue d'ensemble, notre base de données des appareils sanitaires vous fournit les informations les

plus importantes sur ces différents appareils, depuis le modèle jusqu'aux catégories d'efficacité, en passant par les producteurs. Le réglage du boiler est également un élément déterminant. La photo ci-dessus provient d'un boiler datant de 1957. Durant de nombreuses années, l'eau a été chauffée à une température trop élevée.

Remplir une baignoire avec de l'eau chaude correspond à une consommation d'énergie de 5kWh. Autant d'énergie que

pour vous rendre en vélo électrique depuis Bâle jusqu'à Paris.

La brochure (en pdf par courriel ou imprimée par poste) ou des conseils personnels en matière d'énergie chez vous à la maison peuvent être obtenus auprès de Kurt Marti de Energieberatung Seeland (Tél. 032 322 23 53).

Informations actuelles:
www.energieberatung-seeland.ch



Le nouveau tracteur de la voirie, un véhicule polyvalent.

Manifestations municipales

- **Vente de Noël:**
25 novembre 2015
- **Téléthon**
05 décembre 2015
- **Assemblée municipale:**
07 décembre 2015
- **Apéro Nouvel-An:**
10 janvier 2016

Vie villageoise

OFSPPO

«Les politiciens aussi connaissent l'impact du sport»

Les médias et le monde politique prêtent cette année une attention accrue à l'encouragement du sport en Suisse. Pour commencer, ce sont les subventions pour Jeunesse+Sport qui ont défrayé la chronique. A présent, les regards sont braqués sur les trois grands concepts de l'OFSPPO relatifs au développement du sport. Le directeur, Matthias Remund, nous en dit plus à ce sujet.



Le directeur de l'OFSPPO, Matthias Remund.

Monsieur le Directeur, au début de l'année, le projet d'adaptation des subventions J+S, motivé par des contraintes financières, a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Avec du recul, que pensez-vous de cet épisode?

En projetant cette adaptation, l'OFSPPO n'a rien fait d'autre que de suivre, en toute bonne foi, les consignes du Conseil fédéral et du Parlement: si le crédit J+S fond en raison d'une forte demande, les subventions doivent être adaptées. C'est écrit dans la loi. Néanmoins, cet épisode nous a appris qu'il est très difficile d'enlever quelque chose aux associations. Peu important que malgré la diminution prévue, les subventions restent élevées. Et si le monde politique s'est insurgé contre cette réduction, ma foi, tant mieux finalement pour les associations et pour l'encouragement du sport: à présent, nous disposons de plus d'argent!

Le Conseil fédéral et le Parlement ont promis une rallonge de 20 millions de francs par an. Comment se fait-il que le sport bénéficie d'un tel soutien?

La réaction du grand public et des milieux politiques s'explique par la popularité

extrême du programme Jeunesse+Sport et du sport en général. Le sport est un facteur d'intégration, de bien-être et de joie de vivre. Les politiciens sont des gens comme les autres, ils savent quel peut être l'impact du sport quand il est de bonne qualité.

Cette enveloppe supplémentaire est-elle aussi une marque de reconnaissance pour le bénévolat?

Absolument. Les décisions dont nous venons de parler confirment la valeur et l'importance du bénévolat, qui est essentiel au fonctionnement du sport en Suisse – et pas seulement du sport: le bénévolat est un pilier de notre société.

La consultation sur les trois grands concepts relatifs au sport (sport populaire, sport de la relève et sport s'élite, infrastructures) s'est terminée récemment. Quelle est votre première impression?

Ce projet, intitulé «Vue d'ensemble de l'encouragement du sport», suscite une large adhésion sur le fond. Mais il ne faut pas rêver: le sport n'est pas seul au monde. Pour l'obtention de financements, il est en concurrence avec d'autres projets.

Les représentants politiques décideront de l'ampleur du soutien à lui apporter par rapport à d'autres tâches importantes: prévoyance sociale, infrastructures de transport, accueil des migrants.

Se pourrait-il aussi que le sport n'obtienne pas un centime?

Actuellement déjà, le sport n'est pas délaissé. En témoignent les 20 millions (supplémentaires) qui lui ont été accordés pour Jeunesse+Sport. Mais je ne peux pas préjuger des décisions politiques. Une chose est sûre: grâce au travail effectué sur nos trois grands concepts, nous savons quels vont être les besoins du sport en Suisse ces dix prochaines années. Nous connaissons les besoins des fédérations, nous avons cerné les potentiels et les perspectives. Aux politiciens de jouer, maintenant.

A votre avis, dans quelle mesure l'OFSPPO pourra-t-il réalistement développer le site de Macolin?

Je vois un important potentiel de développement dans les activités clés de la haute école, à savoir la formation et la recherche. Des projets de construction s'inscrivent dans ce cadre, à Macolin autant qu'à Tenero. Là-bas aussi, nous informerons les intéressés des avancées politiques et des conséquences qu'elles pourraient avoir pour l'OFSPPO.

Interview: Christoph Lauener, responsable de la communication de l'OFSPPO

Pour en savoir plus sur la «Vue d'ensemble de l'encouragement du sport» et découvrir les réponses des participants à la consultation, rendez-vous sur www.ofspo.ch (Dossier «Vue d'ensemble de l'encouragement du sport»).

Christoph Lauener, responsable de la communication, OFSPPO



Souvenirs de la fête du 5 septembre 2015

Fête d'anniversaire, 25 ans La Lisière



La maire, Madeleine Deckert rappelle la naissance du home et félicite et honore les services rendus pendant ces 25 ans.



Le trio Toki Toki; musique rythmée pour un moment de recueillement.



Les nombreux visiteurs ont rapidement rempli la halle de fête.



des sons alpins.



Les enfant ont profité des glissades amusantes.



Informations

Livraison de repas à domicile

Le jour de votre choix, nous vous livrons le menu à votre domicile. Les repas arrivent chauds entre 11 h 30 et 12 h. Nous livrons quotidiennement, y compris les week-ends et les jours fériés.

Menu complet avec potage, plat principal, dessert: Fr. 18.– (livraison comprise)

Notre équipe de cuisine vous renseigne avec plaisir ☎ 032 328 50 74

Places d'apprentissage

Les places suivantes sont libres pour août 2016:

- Cuisinier / cuisinière
- Gestionnaire en intendance
(formation en allemand)

Nous nous réjouissons de recevoir des postulations de bons élèves sortant de l'école primaire ou secondaire qui ont du plaisir à travailler dans un team et qui sont fiables.

Après-midi jeux

Les habitants d'Evillard-Macolin sont cordialement invités le mercredi après-midi 9 décembre 2015 dès 14 h à passer un moment de détente à La Lisière.

Profitez de la compagnie et faites une partie de jass en savourant un goûter et un café offerts.

Les concerts du dimanche à 15 h

• 29 novembre 2015

• 31 décembre 2015

Jubilés

Directeur Daniel Stäheli félicite et remercie les collaboratrices et le collaborateur pour le travail accompli et le dévouement dont ils ont fait preuve durant ces années.



Sont là dès le début: Fatma Cavuldak, lingère, et Vito Drazovic, concierge.



Fabienne Schumacher, responsable des soins, fête 25 ans de services.



Mélanie Wehrli, assistante en soins et santé communautaire, fait part de l'équipe depuis 10 ans.



Monique Ummel, secrétaire, fête 15 ans de services.

Sortie des aîné-e-s 2015

Au pays du fromage

Cette année, la sortie traditionnelle des aîné-e-s a mené les seniors d'Evilard dans la région de La Gruyère. Contrairement à l'année passée, le beau temps n'était pas de la partie. Mais la pluie battante n'a pas entamé la bonne humeur des seniors. Ceux-ci s'étaient mis en route dans deux bus, qui les ont d'abord conduits à Pringy-Gruyères, où ils ont visité la «Maison du Gruyère» avec sa fromagerie de démonstration, et par la suite au cœur de la cité médiévale pour le repas de midi. Heureusement, les organisateurs ont pu mettre sur pied un programme alternatif pour l'après-midi. Celui-ci comprenait une visite du «Musée gruérien» à Bulle, qui, grâce aux riches expositions, est devenue un extraordinaire voyage dans le passé de la région! Sur le chemin du retour, le ciel s'est dégagé et, suite à un embouteillage d'envergure, les passagers d'un bus ont eu suffisamment de temps pour admirer le paysage automnal dans la lumière du soleil couchant.



Nous remercions *Urs Christof Graf*, *Samuel Wahli* et *Hans Marbot* pour l'organisation de la sortie ainsi que la commune municipale d'Evilard pour son soutien financier généreux. Pour terminer, signa-

lons encore que le conseiller municipal *Ernst Zysset*, responsable du département Social et santé, a participé à la sortie, ce qui a été apprécié de tous.

(al) ■

Rencontre de classe des «Macolins»

Le temps de l'adolescence revit

Lorsque le comité d'organisation «Ruedi – Greti - Hildi» lance l'appel pour la rencontre des «anciens» de Macolin, les inscriptions arrivent alors de toutes les régions de Suisse.

Cela ne s'est pas passé différemment au début du mois d'octobre lorsqu'une vingtaine d'anciens élèves de l'école de Macolin se sont rencontrés pour une joyeuse retrouvaille et pour un échange de «tu te souviens?» à la Hohmatt. En outre: pour la rencontre de cette année, *Fritz Bürgi* a fait, une fois de plus, le déplacement de la Nouvelle-Zélande à Macolin. *Peter Allemann*, fils de l'ancien boulanger de la Route Principale à Macolin et le plus ancien élève de la légendaire institutrice *Irma Lüthi* – gentiment appelée *Irmeli* -, n'a pas pu assister à la rencontre pour des raisons de santé. Sa sœur *Ursi* a de nouveau lancé un appel téléphonique du Paraguay pour souhaiter beaucoup de plaisir aux participants.



Les «anciens» de Macolin vivent encore!

Et cela ne fait aucun doute qu'ils en ont eu du plaisir, les anciens élèves de *Irmeli*! Les vieilles photos du temps d'école, présentées sur Powerpoint par *Susanne Tucker-Meyer* et *Christian Merz*, ont été un des points culminants de cette journée, de même que les photos de 1954 montrant que Macolin se présentait encore sous son aspect champêtre et libre de constructions.

La partie musicale a été assurée par *Kurt Geiser* avec son accordéon schwyzois et par *Georges Meyer*. Pour chaque participant, ces rencontres représentent une sympathique possibilité de se rappeler de bons souvenirs et de maintenir le contact avec les amis d'enfance et d'adolescence. (AF)

Beatrice Bill ■

Marché paysan 2015

10e édition

Cette année, les paysans et paysannes de la commune d'Evilard, qui sont les organisateurs du marché paysan, pouvaient se montrer satisfaits des conditions météorologiques et du nombre de visiteurs. Le GI Enfant a participé

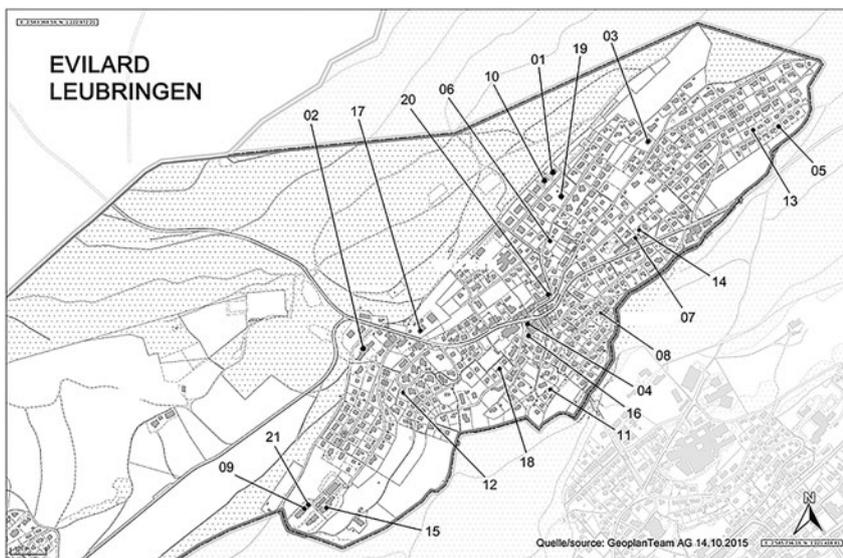
pour la première fois au marché, mettant à disposition des informations et un coin de jeux, alors que cela fait des années que *Prisca et Hans Peter Müller* (photo) y vendent les produits naturels qu'ils fabriquent à Macolin.



Grâce au soutien généreux de la commune municipale d'Evilard et de l'OFSPPO, il a de nouveau été possible de mettre en place un chapiteau. Mentionnons encore le traditionnel Grotto de la *famille Villars*, qui, lors de la fête du village 2006, a donné aux paysans l'idée d'organiser un marché paysan chaque année et qui est resté un point de rencontre incontournable.

«Le calendrier pour se promener dedans»

Fenêtres de l'Avent à Evilard 2015



Chers habitants et chères habitantes

C'est avec plaisir que nous vous proposons de nouveau du 1er au 25 décembre 2015 un calendrier de l'Avent que vous pourrez découvrir en vous promenant dans notre village à Evilard. Chaque soir, de 17 à 23 heures environ une fenêtre décorée supplémentaire sera illuminée. Les lieux et dates sont marqués sur le plan. Vous trouverez des «fenêtres ouvertes» où vous sera offert un petit apéro dès 18 heures.

Laissez courir votre curiosité et découvrez ces fenêtres qui illuminent nos sombres soirées. Profitez de ce calendrier pour se promener «dedans» et vivre maints moments de méditation et de rencontres dans notre village. Nous vous souhaitons de délicieuses et stimulantes soirées de l'Avent.

Michèle Bürki et Regula Balmer

- | | |
|---|---|
| 1. Bourdons 15, Fam. Bürki | 12. Blanchards 14a, Fam. op de Hipt |
| 2. Maison blanche 1, La Lisière 17 h à 19 h | 13. Levant 7, Fam. Siegrist |
| 3. Ages 55, Fam. Bernasconi-Minger | 14. Principale 10a, Fam. Hurni |
| 4. Baume 1, «chez Mario» | 15. Maison blanche 35, Fam. Kappeler-Iselin |
| 5. Levant 18, Fam. Wehrlin | 16. Baume 5, «Plisnet» I. Saolino |
| 6. Crêt 10, Fam. Keiser (Fenêtre fermée) | 17. Principale 70, Fam. Aufranc |
| 7. Principale 12a, Fam. Brägger | 18. Baume 14 |
| 8. des Prés 16, Fam. Bessire | 19. Bourdons 10a, Fam. Roth |
| 9. Maison blanche 37a, Fam. Kaiser | 20. Ages 7, Fam. Käch (Fenêtre fermée) |
| 10. Bourdons 13, Fam. Tschantré | 21. Maison blanche 37a, Fam. Oberle-Wyss |
| 11. Coteau 32, Fam. Balmer | |

22. – 25. Toutes les fenêtres sont illuminées jusqu'à 23 heures

Agenda des sociétés

Novembre

25. Frauenverein: **Vente de Noël;**
Maison communale, 11 h-17 h

Décembre

- 1.-25. **Fênetres de l'Avent Evilard**
04. Groupe des Romandes/Frauenverein/
gymnastique parents-enfants/Petit groupe de jeu:
Le Saint Nicolas arrive à Evilard; 17 h, Pépinière
05. Amis des enfants: **Saint Nicolas**
06. Société locale Macolin:
Saint Nicolas chez les enfants de Macolin
09. Frauenverein: **Rencontre de l'Avent;**
Maison communale; 19 h
13. Société locale Macolin: **Chants de Noël;**
Chapelle, 17 h
20. Rencontre 64+ Evilard: Brunch de Noël 10 h,
Maison communale

Janvier 2016

17. **konzerte evilard:Trio Brotbeck**
(violon, flûte, violoncelle), compositeurs tchèques;
Maison communale, 17 h

Mars

06. **konzerte evilard: Ensemble Michel Rutscho**
(guitares, trompette, percussion),
Ostinato Baroque et Nuevo Tango;
Maison communale; 17 h

Avril

23. **konzerte evilard: Sextuor Susanne Steinmann**
(chant, piano), Liebesliedwalzer de Brahms;
Maison Communale; 20 h

Manifestations régulières:

- **Amis des enfants: Travaux,** chaque premier mardi du mois, dès 9 h, Maison des amis des enfants
- **Chœur Evilard-Magglingen: Répétitions,** chaque mardi, 19 h 45-21 h 15, Maison communale
- **Rencontre des anciens:** chaque premier lundi du mois, 9 h 30, Café «La Lisière»
- **Groupe des Romandes: Café amitié,** chaque dernier jeudi du mois, 14 h 30, Café «La Lisière»
- **Frauenverein: Café rencontre,** chaque dernier mardi du mois, Café «La Lisière» (sauf novembre-décembre)
- **Judo pour enfants:** jeudi; débutants: 16 h 45-18 h; dès la première classe: OFSPO pavillon des sports de combat
- **Seniors de Macolin: Rencontre** chaque mercredi à 9 h au Rest. Hohmatt
- **rencontre 64+ Evilard:** chaque deuxième lundi du mois; 9 h 30, Maison communale
- **rencontre 64+ Evilard:** chaque troisième mardi du mois; JASS, 14 h, Café «La Lisière»
- **Yoga pour tous:** chaque troisième dimanche du mois, de 9 h à 10 h au YOGASSVA (ancien Rest. Au Vieux Suisse)

Mettez vos manifestations sur internet:

www.evilard.ch

Pour réserver des locaux communaux:

Céline Tribolet

Tél. 032 329 91 00, fax 032 329 91 01,

E-mail: tribolet@evilard.ch

Les rencontres ouvertes aux habitants retraités

• **Evilard 64+**



• **Macolin: les seniors de la société locale**



FEHR IMMOBILIER

ch. des Britannières 30, 2533 Evilard
Tel. 032 323 00 28, www.fehr-immobilier.ch

Souhaitez-vous vendre votre propriété?



Groupe des Romandes



Vide-grenier et activité de fin d'années

La troisième édition du Vide Grenier s'est déroulée fin octobre. Merci de votre visite et de vos achats!



Pour le Groupe des Romandes, la fin de cette année sera marquée par notre participation à la **Vente de Noël** organisée par le Frauenverein (25 novembre 2015).

Entre 11 h et 17 h, nous serons là pour vous présenter quelques idées de décoration. Passez nous rendre visite à la maison communale pour jeter un coup d'œil

à nos créations 2015! Votre soutien nous permettra de poursuivre nos activités sociales et récréatives dans la commune.

En décembre, nous collaborerons à nouveau à l'organisation de la **2^e Saint Nicolas** pour les enfants d'Evilard (1 h à 4 h). Nous espérons que la soirée du 4 décembre à la Pépinière sera aussi magique que l'an passé.

Puis le 5 décembre, nous serons présentes au **Téléthon** pour vous proposer nos pâtisseries à la maison communale.

Pour terminer cette année nous partagerons un repas avec le Frauenverein.

Meilleurs vœux pour vos fêtes de fin d'année:

Groupe des Romandes ■



FEHR IMMOBILIEN

ch. des Britanières 30, 2533 Evilard
Tel. 032 323 00 28, www.fehr-immobilien.ch

Nous savons comment!



Téléthon d'Evilard-Marcolin

Nouvelle édition 2015

Samedi 5 décembre 2015, Maison communale d'Evilard de 10 h 30 à 17 h 45

Programme

- 10:30 Ouverture des portes
- 11:00 **Sonneurs de cloche** d'Orvin (en extérieur)
- 11:30 **Jazzthon** – Jazz Band Bernard Lécureux
- 12:15 **Nicole Thomet** - accordéon
- 12:45 **Musique ambiance**
- 13:00 **Tschuni Clique**
- 13:30 **Jazzthon** – Jazz Band Bernard Lécureux
- 14:15 **Fanfare Harmonie**
- 14:45 **Sonneurs de cloche**
- 15:00 **Tschuni Clique**
- 15:15 **Flamenco** Tanzschule Biel – Maria Togul
- 16:00 Hip Hop **Sylvie Bienne**
- 16:45 **El Maharra** – Danse orientale
- 17:15 **FJ Dance Classes** Hip Hop
- 17:25 **Beatdown**

Toute la journée

- Corps des Sapeurs-Pompiers
- Guirlande illuminée par Villars Elektro Sàrl Evilard

Restauration

Grillade & Frites	Boucherie «Viande et plus» – Evilard
Soupe à la courge	La Lisière – Evilard
Pâtisseries	Groupe des Romandes & Frauenverein
Buvette	Amis du Téléthon
Vin Chaud	Restaurant Beaulieu

Le succès du Téléthon Suisse et de notre manifestation dépend de votre solidarité, votre engagement et votre amitié. Afin de pouvoir continuer, nous avons besoin de votre mobilisation! Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.

Le comité 2015: Guy Bärtschi, Sandrine Chassot, Anne Müller ■

Impressum

Editeur

Commune municipale Evilard
Tél. 032 329 91 00
Fax 032 329 91 01
E-mail: info@evilard.ch
www.evilard.ch

Rédaction

Hans Altorfer (al)
Route Principale 207
2532 Macolin
Tél. 032 323 15 61
E-mail: hans.althorfer@bluemail.ch

Traduction

Gabriele Hammel Stocker
Administration municipale
Armin Flück (AF)

Mise en pages/impression

W. Gassmann SA

Annonces

Par mm:
1 colonne: Fr. 1.–
2 colonnes: Fr. 1.50
3 colonnes: Fr. 2.–

Délais rédactionnels

N° 1/2016: 20 janvier (livraison fin février)
N° 1/2016: 20 avril (livraison fin mai)
N° 1/2016: 20 juillet (livraison fin août)
N° 1/2016: 20 octobre
(livraison fin novembre)

Atelier Pinocchio

Le matériel Hengstenberg favorise le libre développement de la motricité

Que nécessitent les enfants pour un sain développement? Cette question associe trois remarquables pédagogues du 20ème siècle: *Maria Montessori*, *Emmi Pickler* et *Elfriede Hengstenberg*.

Leur travail se caractérise par une capacité d'observation précise liée à un esprit de recherche qui a pour objectif de donner de l'espace au libre développement des enfants. La médecin et pédagogue Maria Montessori s'est principalement intéressée aux enfants âgés entre 3 et 12 ans, pour lesquels elle a inventé une vaste gamme de matériel pédagogique qui favorise le développement autonome des enfants. La pédiatre Emmi Pickler, par contre, a travaillé dans la pouponnière «Loczy» à Budapest avec des nourrissons et des enfants en bas-âge qu'elle a accompagnés dans un environnement soigneusement adapté à leurs besoins. Emmi Pickler et la pédagogue de la motricité *Elfriede Hengstenberg* se sont côtoyées et ont constaté qu'elles sont du même avis: le développement de l'enfant se caractérise par son besoin d'indépendance et constitue la base d'un épanouissement sain de sa personnalité.

Dans son livre «Entfaltungen» (Déploiements), Elfriede Hengstenberg dépeint qu'elle a constaté durant son travail avec les enfants que les exercices de mouvements naturels influençaient bel et bien la posture et l'aisance de la motricité des enfants mais que cet effet se limitait à la durée de la leçon. Une fois les enfants hors de la salle, ils reprenaient leur posture habituelle.

Raison pour laquelle Elfriede Hengstenberg a développé des moyens et solutions pour éveiller la joie du mouvement naturel des enfants afin d'obtenir un impact durable sur leur équilibre intérieur et leur tonicité pour que les enfants intègrent les

mouvements découverts dans leur vie quotidienne. Cette intention l'a incitée à concevoir et à fournir du matériel favorisant la stimulation de l'initiative personnelle de l'enfant et lui permettant d'entraîner son habileté adaptée à ses besoins.

Ainsi ont été conçus des tabourets de gymnastique à usages multiples, des bois ronds, semi-ronds, des disques pour exercer l'équilibre et du matériel de grimpe (échelles, barres, etc.) qui ont tous prouvé leur efficacité jusqu'à nos jours. Ce matériel est constitué par des éléments stables en bois. Ils

- peuvent être combinés de diverses façons
- assurent la sécurité même si ils ne sont pas vissés l'un à l'autre
- permettent de vaincre des difficultés par ses propres moyens
- offrent des expériences holistiques, des pieds nus sont un facteur décisif
- conduisent à une expérience tactile agréable, car ils sont en bois
- peuvent être installés à l'intérieur comme dans la nature

L'entraînement ludique avec le matériel Hengstenberg consolide

- la joie du mouvement
- la joie de défis
- la prise de conscience de ses propres actions
- l'autonomie des enfants
- leur confiance en leurs propres capacités

A l'Atelier Pinocchio à Macolin, nous pouvons observer comment, par la répétition, les enfants acquièrent de l'aisance

dans leur motricité et avec le matériel Hengstenberg et comment d'autres, en suivant l'exemple de leurs camarades, prennent courage, explorent, expérimentent et réussissent tout seul à faire de nouvelles activités.

Barbara Locher ■



**Le conseil municipal, l'administration municipale et la rédaction
de l'Infobulletin vous souhaitent de joyeuses fêtes
et une bonne et heureuse année 2016.**

